

L'équipe éducative du collège Barbara,  
17 rue d'Amiens, 93240 Stains

A l'attention de Mme la Rectrice de l'Académie de Créteil  
Transmis directement vu l'urgence  
Copie suit par voie hiérarchique  
S/c de M. le Principal du Collège Barbara  
S/ c de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Objet : REP + et préavis de grève

Madame la Rectrice,

Nous avons l'honneur de vous soumettre la motion suivante, émanant des personnels réunis en Assemblée Générale au collège Barbara de Stains les mardi 25, jeudi 27 et vendredi 28 novembre.

La Refondation de l'Education Prioritaire par la mise en place de nouveaux réseaux a été annoncée comme l'une des grandes priorités du Ministère de l'Éducation Nationale. Certains collèges sont passés de la qualité d'ECLAIR à REP + et ont actuellement un rôle de préfiguration expérimentale, ce qui est le cas du collège Barbara (anciennement Maurice Thorez) de Stains. Au cours des mois précédant la rentrée 2014, l'avis des équipes éducatives a été sollicité à plusieurs reprises et notre établissement vous avait transmis par voie hiérarchique au début du mois d'avril 2014 différentes revendications répondant à la question cruciale : « Quels projets mettre en place pour la réussite des élèves et la stabilisation des équipes éducatives ? »

Malheureusement, nous constatons que les moyens alloués sont très largement en deçà des attentes et ne permettront en aucun cas une amélioration des conditions de réussite pour nos élèves.

L'équipe éducative du collège Barbara s'est réunie en assemblée générale le jeudi 27 novembre 2014 et le vendredi 28 novembre 2014 et a voté les revendications suivantes :

**I- Vu le nombre d'élèves en difficulté dans chaque classe, l'établissement ne peut apporter des réponses suffisantes pour permettre la progression de tous :**

- La diminution du nombre d'élèves par classe, 18 élèves maximum par classe de la 6<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> et 15 en 3<sup>e</sup>. La possibilité de formation de demi-groupes avec le respect de la liberté pédagogique de l'enseignant
- Le doublement des dispositifs de classes SEPGA dans les structures existantes et un accès prioritaire pour les élèves relevant de l'Education Prioritaire.
- Un professeur de FLE à demeure au collège pour des actions ciblées à l'intention des élèves allophones.

Les moyens nécessaires à la mise en place de groupes de soutien niveau par niveau :

- 6<sup>e</sup>- Élèves non lecteurs, intervention d'un maître E 4h par semaine
- 5<sup>e</sup>- Remédiation et groupe de français par niveau 2h
- 4<sup>e</sup>- Groupes "aide et soutien" mathématiques et français
- 3<sup>e</sup>- Classes à 15

**II- Vu les problèmes personnels et familiaux d'un grand nombre d'élèves dépassant les missions et compétences des enseignants :**

- Création d'un poste d'assistante sociale à temps plein dans les réseaux d'éducation prioritaire intervenant en primaire, en plus d'une seconde assistante sociale intervenant en collège
- Un Copsy à temps plein sur le collège
- Un médecin scolaire supplémentaire sur le secteur
- Un orthophoniste affilié Education Nationale sur le secteur
- Un quatrième CPE afin de mettre en place un suivi dédié par niveau majorité

### **III- Vu la nécessité de stabiliser les équipes**

- Dans le cadre de la bonification au mouvement, le maintien de la bonification des 8 ans pendant la période transitoire et ensuite dans le cadre du dispositif REP-REP+ Politique de la ville.
- La continuité de la prise compte d'ancienneté avec le système APV sur cette période transitoire de 7 ans.
- Ouverture prolongée du serveur SIAM jusqu'à la clarification du mode de calcul des points par un document établissant l'allongement de la période transitoire à 7 ans, l'accumulation d'ancienneté dans le système APV pendant cette période transitoire, et la continuité d'ancienneté entre bonification APV et REP, REP+, politique de la ville
- Une réelle pondération de 1,1, soit 16h30 pour les certifiés, 14h pour les agrégés, 15h pour les professeurs d'EPS, sans heures supplémentaires imposées : les maxima de service doivent redevenir des maxima, pas des minima incompressibles, et la demande d'heures supplémentaires doit explicitement émaner du collègue qui les sollicite
- La concertation doit devenir une décharge réelle, avec un créneau synchrone libéré dans l'emploi du temps de tous les personnels, et occupée soit par une concertation occasionnelle à l'initiative des équipes éducatives, soit par l'accomplissement des tâches afférentes à la gestion des classes et des incidents (appels, rendez-vous avec les parents) auxquelles elle est dédiée selon le décret
- La pondération du service des CPE et documentalistes aux mêmes conditions que les collègues enseignants
- La pondération des heures de chorale, d'UNSS et les heures d'enseignements effectuées par les professeurs référents en primaire conformément au décret sur les nouveaux statuts.
- Un triplement de la prime d'éducation prioritaire pour tous les personnels enseignants, COP et vie scolaire dès cette année. Le doublement de la prime annoncé n'étant pas réel puisque la prime annuelle ECLAIR modulable est supprimée
- Une formation et un accompagnement des personnels non titulaires et des remplaçants nommés dans les établissements de l'éducation prioritaire avant leur intégration en établissement REP+
- Des moyens humains supplémentaires pour le personnel ATTEE et une VRAIE formation, externalisée et qualifiante, des personnels chargés d'assurer le rôle d'agent d'accueil, central dans la sécurité des locaux implantés dans des territoires où les difficultés ne manquent pas.
- Nous constatons également que les conditions ne cessent de se dégrader pour le premier degré et sommes entièrement solidaires des revendications de nos collègues du primaire, membres à part entière des réseaux d'éducation prioritaire. Les écoliers d'aujourd'hui sont les collégiens, les lycéens et les citoyens de demain ! Leur éducation doit réellement être prioritaire.

**En effet, il est impossible sans une amélioration des conditions de travail, sans une possibilité de mutation à moyen terme et une augmentation de la rémunération qui**

**récompensent l'investissement particulier exigé par le travail des personnels dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire. Malgré les annonces, c'est l'exact opposé qui est en train de se mettre en place et cela va conduire à une volonté de départ massive dans les années à venir des personnels les plus expérimentés, à une contractualisation massive des équipes – à l'inverse de l'objectif annoncé pour la stabilité dans les zones les plus difficiles – et à un enseignement qui se dégradera pour les élèves.**

Une délégation se rendra au rectorat le mercredi 3 décembre 2014 pour porter nos revendications et soutenir nos représentants.

Les personnels de l'établissement, réunis en Assemblée Générale, portent également à votre attention le dépôt d'un préavis de grève voté à la majorité pour le jeudi 4 décembre, qui sera mis en application si nous n'avons pas obtenu satisfaction quant à nos revendications relatives au mouvement 2015. En effet, l'incertitude issue de la circulaire actuelle et l'urgence créée par la proximité de la fermeture des serveurs mettent de nombreux personnels dans une situation extrêmement délicate : demander leur mutation en urgence alors qu'ils avaient pour projet de rester dans l'éducation prioritaire, ou risquer de perdre le bénéfice de leurs années d'investissement auprès des élèves les plus en difficulté de la République.

Le reste de nos revendications est également important à nos yeux, mais nous sommes cependant conscients qu'il reste plus d'un mois pour concilier nos positions.

Espérant recevoir une issue positive à nos demandes, nous vous envoyons, Madame la Rectrice, l'assurance de notre attachement indéfectible au service public de l'Éducation nationale.

L'équipe éducative du collège Barbara (ex Maurice Thorez), le 28 novembre 2014